

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.2
personnels contractuels

**Création d'un poste d'assistante
administrative à la police
municipale**

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-06-21

**L'an deux mil vingt quatre
le treize juin à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. JEANJEAN –
Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme SEMIEM à Mme MEZRAR
Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à Francis GESLIN
M. MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M. GOMIS
M. LEMAIRE à Mme QUOD-MAUGER
Mme DUVAL à M. ROGERET
M. PETIT à Mme BARRIERE
M. FRESSEL à Mme CREVON
M. BIGOT à Mme BOSQUIER
M. BULARD à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. LE NOE

Mme Malinge est nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis Geslin, Adjoint

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-14 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Un agent du service hygiène des locaux a réalisé une période de préparation au reclassement au sein de la direction de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, puis de la direction de la cohésion sociale et de la proximité, et enfin de la police municipale, et ce du 12 mars 2023 au 11 mars 2024.

Il ressort que cet agent a réalisé favorablement les missions qui lui ont été confiées et a su trouver sa place au sein du bureau de police municipale. Cela permet d'envisager durablement une fonction d'accueil/secrétariat au sein du poste de police.

Ainsi, en raison des obligations de reclassement faite aux employeurs et aux tâches à effectuer au service de la Police municipale, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 12 juin 2024, un emploi permanent d'assistante administrative à la Police municipale relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général de la fonction publique ;

Le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

L'avis du Comité Social Territorial du 7 juin 2024 ;

Considérant

Les besoins du service de la Police municipale ;

La nécessité d'offrir un service de qualité ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Madame la Maire à créer un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistante administrative à temps complet, à compter du 12 juin 2024.

Article 2 : d'inscrire la dépense correspondant à la rémunération au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20240613-2024-06-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Affichage : 18/06/2024